



P.P. CH-1951 Sion

Poste CH SA



Monsieur Guy Parmelin Conseiller fédéral Chef du département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) Palais fédéral Est 3003 Berne

Notre réf. / Votre réf. /

Date 22 décembre 2021

Loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM SA Réponse à la consultation

Monsieur le Président de la Confédération,

Par lettre du 13 octobre 2021, vous avez invité les gouvernements cantonaux à prendre position sur le projet de loi qui vise à mettre en conformité les dispositions d'organisations de SIFEM avec les exigences constitutionnelles relatives au principe de la légalité et les principes de gouvernement d'entreprise de la Confédération. Nous vous remercions de nous donner l'opportunité de transmettre notre position sur ce projet de loi.

Le projet prévoit d'inscrire à l'échelon de la loi les dispositions actuellement arrêtées par voie d'ordonnance, sans que cela n'entraine de modifications notables sur le fond. La nouvelle base légale est sans conséquences pour les cantons.

Cela étant, ce projet de loi n'amène aucune remarque particulière de notre part.

Tout en vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de nous déterminer sur le projet présenté, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Frédéric Favre

Le chancelier

Philipp Spörri

Annexe

Copie à thomas.knecht@seco.admin.ch

